

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2016

Absents : Mme DETELA Carole, M. DEMANGE Claude.

Election du secrétaire de séance

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 27 juin

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Tarif de location du logement communal

Le maire expose que des travaux de réhabilitation du logement communal sont en cours de réalisation et propose de modifier le montant des loyers et charges pour le bail qui sera signé avec le futur occupant, comme précisé ci-dessous :

Le montant du loyer initial est fixé à la somme de 355,22 € (trois cent cinquante cinq euros vingt deux centimes) et une provision sur charge de 105,00 € (cent cinq euros) mensuels.

le montant du loyer du garage est fixé à la somme de 20,00 € (vingt euros) mensuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces tarifs.

Les devis des travaux sont rappelés.

Maçonnerie Carrelage	4 939.04 €
Menuiserie	3 481.20 €
Plomberie	2 240.81 €
Electricité	2 911.20 €
Peinture	7 491.00 €
TOTAL	21 063.25 €

Règlement affouages

Le maire expose que le volume de stères de bois de chauffage en provenance de la forêt communale ne permet pas de servir chaque année l'ensemble des demandeurs. Actuellement, la distribution des affouages se fait en tenant compte du total de stères attribués depuis 2007.

Ce système qui se voulait équitable a pour conséquence d'avantager les nouveaux habitants qui se voient attribuer des lots plusieurs années de suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les critères suivants :

Tout nouvel habitant ne pourra pas prétendre à un lot de bois de chauffage s'il n'est pas habitant de Brû depuis 1 an au moment de l'inscription.

Un délai de 3 ans devra séparer deux inscriptions successives.

L'attribution se fera en totalisant les lots attribués dans les 6 années précédant l'inscription, en servant ceux qui ont les totaux les plus faibles.

Déneigement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour (Messieurs Antoine et Gabriel BOULAY n'ont pas pris part au vote)

attribue le déneigement pour l'hiver 2016/2017 au GAEC Boulay au tarif suivant :

Tarif de nuit (de 22 h à 6h) et dimanche et jours fériés : 45,00 € HT,

Tarif de jour : 40,00 € HT

précise que la VC 114 (dite du Vieux Chemin de Brû) et les VC 103 et 103 bis (dite route d'Anglemont) ne seront pas déneigées.

Reprise de terrain carrière

Le maire rappelle que la parcelle sise sur le territoire communal et cadastrée section A numéro 575, lieu-dit Sur le Roueau Ouest, pour une contenance cadastrale de 11 ares et 30 centiares, située à proximité immédiate du périmètre de protection du captage des eaux de la Source de la Costelle a intégré le domaine privé de la Commune par usucapion par un acte notarié.

Ce terrain, situé dans le périmètre rapproché des sources de la Costelle doit obligatoirement être vendu au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour (Monsieur Patrice Robin, Président dudit Syndicat n'a pas pris part au vote), fixe le prix de vente du dit terrain à 1 000 €,

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2016

autorise le maire à signer l'acte de vente au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers sur cette base, les frais d'acte étant à la charge de l'acheteur.

Arrêtés de circulation :

Le maire rappelle que suite aux propositions de l'Agence Technique Départementale, diverses mesures relatives à la mise en sécurité des rues et places communales ont été prises.

Il rappelle ces propositions, telles qu'elles ont été discutées lors de conseils municipaux précédents :

- ✓ *Mise en place d'un stop rue de Baccarat à l'intersection avec la rue du Haut Bout,*
- ✓ *Suppression du céder le passage rue du Haut Bout à l'intersection avec la rue de Baccarat,*
- ✓ *Mise en place d'un Céder le passage rue de la Préfecture à l'intersection avec la rue du Haut Bout, (direction centre du village)*
- ✓ *Mise en place d'un Céder le passage rue du Moulin pour laisser la priorité aux usagers de la rue du Moulin en direction de la rue du Haut Bout,*
- ✓ *Mise en place d'un Céder le passage lieudit la Préfecture pour laisser la priorité aux usagers venant de la RD 159 en direction de la forêt.*
- ✓ *Mise en place d'un Sens unique de circulation à l'extrémité de la rue de la Préfecture (jonction avec la rue du Haut Bout)*
- ✓ *Création de passages protégés place de la mairie, rue de l'école et rue du Haut Bout*
- ✓ *Suppression du passage protégé rue de Baccarat, juste avant l'intersection avec la rue du Haut Bout*
- ✓ *Mise en place d'un marquage au sol pour le stationnement place de la Mairie avec création d'un sens de circulation.*
- ✓ *Pose de barrières Place de la Mairie,*
- *Déplacement du panneau d'agglomération rue de Baccarat de 50 m.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions, charge le maire de prendre les arrêtés nécessaires.

Attribution d'une subvention

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention des enfants de Brunoit.

Cette association nouvellement créée a un double but :

- Soutenir financièrement les sorties éducatives mises en place par la coopérative scolaire du RPI Brû – Saint Benoît la Chipotte.
- Organiser diverses actions d'animation en direction des enfants de l'école.

L'association sollicite la commune à hauteur de 500 € afin de disposer d'un fonds de roulement permettant l'organisation de premières manifestations.

Le maire rappelle que l'association précédente « Les enfants d'abord » qui avait des buts similaires était soutenue à hauteur de 200 € annuels et que les salles sont mises à disposition gratuite lors des diverses manifestations organisées par l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Les enfants de Brunoit », valide donc les transferts de crédits suivants, nécessaires au versement de cette subvention :

Dépenses de fonctionnement		
6574	Sub. fonct. Organ. Droit privé	+ 200 €
61521	Entretien de terrains	- 200 €

Demande de subvention pour l'installation d'un visiophone à l'école

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de la mise en place d'un visiophone à l'école, dans le cadre de l'application du plan Vigipirate et des consignes données aux enseignantes par l'Education Nationale.

Il donne lecture d'un courrier reçu le 10 octobre qui précise que cet équipement peut être subventionné au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place d'un visiophone à l'école, sollicite une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, charge le maire de toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ce dossier.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2016

(Devis Guiberteau pour la salle polyvalente : 1 887,50 €)

Le maire précise que le visiophone posé à la mairie est pris en charge par la 2C2R puisqu' uniquement réservé à l'accueil périscolaire.

Tonte

La tonte communale sera déposée à côté du stade.

Comité des fêtes

Le maire rappelle qu'il souhaite mettre en place un comité des fêtes, qui aurait pour but de mettre en place diverses animations sur le village, en complément des associations existantes sur le village avec l'aide de bénévoles qui pourraient souhaiter nous accompagner.

Ce comité des fêtes conduirait à supprimer la commission animation,

Mme Jennifer Blaise précise qu'elle envisage une réunion publique d'information.

Avis favorable du conseil municipal.

Facturation des repas cantine aux familles

Le maire expose au conseil municipal

- que le changement de prestataire pour la cantine municipale (délibération 2016-011 du 01 mars 2016) ayant entraîné une modification du prix de repas qui est maintenant à 4.70 € pain compris
- que le prix du repas pour les enfants de Brû qui fréquentent le restaurant de Jeanménil les mercredis à midi.

Il convient donc de fixer le montant à facturer aux familles pour récupérer le coût de ces repas versés aux restaurants par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix du repas demandé aux familles pour les repas servis à Brû et fournis par le restaurant « Le petit Ménil » à 4,70 €, pour les repas servis à Jeanménil au restaurant « Le Gaindrupt » à 5,87 €.

Informations diverses

- Agenda accessibilité et dérogation église : la dérogation relative à la rampe d'accès nous a été accordée.
 - Droit de préemption : le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption pour la vente de la propriété de Jean Cheminel.
 - Point sur les divers travaux :
 - Assainissement :
L'entreprise Vuillaume a presque fini ses interventions. Excellents retours.
Les travaux école et salle polyvalente sont programmés pendant les vacances scolaires.
L'entreprise SADE (groupement avec Hydro Service) et Hydro Service ont commencé cette semaine.
L'entreprise Terrassement 54 doit commencer semaine prochaine.
 - Ruisseau :
Il reste à faire les enrobés. L'entreprise profitera d'autres chantiers (liés à l'assainissement) pour effectuer ces travaux.
Il faudra aussi poser le grillage sur le mur. Il convient d'attendre que la pelouse ait commencé à pousser.
La proposition est de faire ces travaux un samedi après-midi.
 - Compte rendu du dernier conseil communautaire
 - Commission sécurité : la commission de sécurité est passée pour les bâtiments suivants :
 - Eglise : pas de remarques
 - Mairie, salle des fêtes : le maire présente au conseil municipal le compte rendu de la visite effectuée par la sous-commission de sécurité le mardi 23 août
 - Concernant la salle des fêtes, les prescriptions sont les suivantes :
- ✓ *nécessité d'installer une alarme de type 4 avec 3 boîtiers de commande : salle parquet, salle carrelage,*

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 octobre 2016

- ✓ *Mettre en place à proximité de l'accès principal de la cuisine un dispositif d'arrêt d'urgence pour chaque alimentation énergétique.*
- ✓ *Mettre en place un bloc porte pare flammes de degré une ½ heure avec ferme porte sur les baies d'intercommunication cuisine salle.*
- ✓ *Recouvrir le plafond en frisette par un matériau non susceptible de s'enflammer rapidement.*

- Nouvelle employée : une nouvelle employée (madame Déborah TALLET) a été embauchée pour 1 an en CUI avec une aide de l'état de 85 %, le contrat de Madame Moeckes étant arrivé à terme. Nous disposons d'une période d'essai de 1 mois.
- Proposition de mise en place d'un mat à côté du monument aux morts permettant de « lever les couleurs » lors des cérémonies. Accord unanime du conseil municipal.
- Changement d'une grille le long de la RD 149.
Monsieur Patrice informe le conseil municipal qu'une grille le long de la RD 149 est cassée
L'entreprise Houillon nous a fourni gracieusement une grille. Le maçon doit effectuer le samedi 15 octobre les travaux nécessaires. Une seconde grille descellée rue du Moulin doit être traitée par le maçon.
Un courrier de remerciement sera adressé à la société Houillon.

Questions diverses

- Demande formulée par Monsieur Didier Helle pour élaguer les arbres le long du chemin rural, qui longe le Bois Béni, à l'entrée côté Brû.
Refus unanime du conseil municipal au motif que les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et que leur entretien ne figure pas au nombre des travaux constituant une dépense obligatoire pour les communes
- Possibilité de subvention pour l'achat de matériel permettant de diminuer l'utilisation de pesticide.
Monsieur Robin fait état d'une rencontre avec les services de l'agence de l'eau Rhin Meuse. Cette agence peut subventionner à hauteur de 60% le matériel permettant de limiter l'emploi de pesticides (brosses métalliques rotatives) ainsi que le tracteur en permettant l'usage. Une réflexion est engagée pour la préparation du budget.
- Aménagement du caniveau, sur la place de la mairie ; un devis est en attente, pour relever ce caniveau dans l'angle de la place.
- Monsieur Eric Cherrier informe que du sable s'est amassé dans le bas de la rue des Roches.
L'entreprise Laurent TP interviendra lorsqu'elle sera présente sur la commune pour des travaux d'assainissement chez des particuliers.

Fin de la réunion : 21 h 50.